

L'ADMR salue une avancée historique pour la revalorisation des métiers de la branche associative de l'aide à domicile !



L'ADMR salue une avancée historique pour la revalorisation des métiers de la branche associative de l'aide à domicile !

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en lumière le rôle essentiel et l'engagement exceptionnel des salariés de l'aide à domicile.

Réclamée depuis des années, une revalorisation de leurs métiers était d'autant plus urgente qu'il devenait impossible de recruter et de fidéliser les salariés qui accompagnent les personnes âgées ou en situation de handicap dont l'immense majorité souhaite vivre et vieillir à domicile.

Or, le modèle des réseaux associatifs de la branche du domicile, qui représente 225 000 salariés et plus de 70% des effectifs du secteur, impose que toute évolution de sa grille des salaires et des parcours qu'elle propose à ses salariés fasse l'objet d'un agrément par l'Etat d'un avenant à leur convention collective.

Dans une communication du 1er avril dernier, **Madame Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie, annonçait l'agrément de l'Avenant 43 à la convention collective de la branche du domicile**, qui entrera en vigueur au 1er octobre 2021.

L'Avenant 43 est un accord majeur, fruit d'un travail et de négociations de plusieurs années entre les 4 structures associatives nationales à but non lucratif de l'aide à domicile (ADEDOM, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) et les partenaires sociaux (CFDT, FO et CGT).

Il permettra une **revalorisation moyenne de près de 15% des rémunérations**, mais offrira également de **nouvelles perspectives de parcours professionnels** aux salariés du domicile.

Exemples* d'applications concrètes de l'Avenant 43 :

Un aide à domicile, 7 années d'ancienneté, temps plein, sans diplôme, ayant suivi des formations, gagne aujourd'hui 1554,53€/mois. Il pourrait gagner 1783,98€ à partir du 1er octobre, soit une hausse de salaire de 229,40€.

Une aide à domicile, 10 années d'ancienneté, temps plein, diplômée d'un DEAES, assurant des missions de tutorat, gagne 1831,50€/mois. Elle pourrait gagner 2247,63€ à partir du 1er octobre, soit une hausse de salaire de 416,13€.

Un aide-soignant nouvellement embauché gagne 1628 euros. Il pourrait gagner 1952,50 € à partir du 1er octobre, soit une hausse de salaire de 324,50 €.

Une secrétaire d'association, nouvellement embauchée, temps plein, diplôme reconnu dans la branche, gagne 1628€/mois. Elle pourrait gagner 1952,50€ à partir du 1er octobre, soit une hausse de salaire de 324,50€.

* Informations fournies par les réseaux nationaux. Chaque situation nécessite une analyse particulière en fonction d'autres critères d'évaluation. Un guide paritaire d'application est en cours d'élaboration.

Le financement de cet avenant, assuré pour 2021 à 70% par l'Etat, devra dès 2022 s'équilibrer entre l'Etat et les départements, ces derniers portant les politiques sociales et finançant majoritairement la PCH (Prestation de compensation du handicap) et l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie), réalisée à 75% par le secteur associatif du domicile.

L'ADMR, qui emploie 94000 salariés au niveau national, ne doute pas que les élections départementales et régionales de juin prochain seront autant d'occasions de réaffirmer le soutien des départements au secteur du domicile qui, en permettant aux Français de vivre partout en France dans le lieu de leur choix et en proposant chaque année des dizaines de milliers d'emplois de proximité non délocalisables, contribue de façon significative à l'aménagement du territoire.

Quelques chiffres clés du réseau ADMR du Gers :

69 ans d'existence

324 694 heures de prestations en 2020

2 484 clients-usagers

544 salariés et 50 bénévoles

10 associations locales autonomes (9 SAAD et 1 SSIAD)

1 Fédération

1 Centre de formation

Le réseau ADMR 32 réunit 10 associations locales implantées sur tout le département qui regroupe près de 544 salariés et 50 bénévoles. L'ADMR aide chacun à bien vivre chez soi en proposant des services à domicile pour tous, toute la vie, partout. Ces services sont réunis autour de 4 pôles : Accompagnement du handicap, Entretien de la maison, Enfance et Parentalité, Services et soins aux séniors.

FEDERATION ADMR DU GERS

6 Cours Albert Delucq – 32190 Vic-Fezensac

05.62.06.58.60 – www.admr32.fr